

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2009

LA POSTE ET LES ACTIVITÉS POSTALES - (n° 2138)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 122

présenté par
M. Proriol-----
ARTICLE 15

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« régies »,

le mot :

« règles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rectifie une erreur dactylographique.